

INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE PONT DE L'ISÈRE (pour la rentrée 2023/2024)

Madame, Monsieur,

Votre enfant actuellement scolarisé en grande section de maternelle, entrera à l'école élémentaire à la rentrée prochaine.

Afin de pouvoir procéder à son admission à l'école élémentaire, il convient tout d'abord de l'inscrire auprès de la mairie de Pont de l'Isère le plus rapidement possible. (avant le 25 mars si possible).

Après cette inscription en mairie, vous devez vous rendre à l'école élémentaire au créneau ci-dessous afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

Les inscriptions à l'école élémentaire auront lieu au bureau du directeur :

vendredi 31 mars de 13h00 à 17h

jeudi 6 avril de 8h00 à 11h30

vendredi 7 avril 13h00 à 17h

Documents nécessaires :

- Livret de famille.
- Carnet de santé. (vaccination obligatoire : D.T. P.)
- En cas de séparation : jugement de divorce.
- Certificat de radiation pour les enfants qui ont déjà été scolarisés dans une autre ville. (celui-ci est inutile pour les enfants qui viennent de l'école maternelle de Pont de l'Isère).

PS : si vous ne pouvez pas être disponible sur ces créneaux, veuillez contacter le directeur de l'école élémentaire par email à l'adresse suivante ce.0260965h@ac-grenoble.fr afin de fixer un rendez-vous.